

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 13 février 2012**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Jean-Louis BONAN représenté par Zaven ALEXANIAN - Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Gilles PAGLIUCA - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Gérard GRAUGNARD représenté par Gabriel PERNIN - Laurence JOUANDON représentée par Jean BRUNEL - Mourad KAHOUJ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Lucien MERLENGHI représenté par Vincent GOMEZ - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Patrick MAGRO - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Arlette SALVO représentée par Marie-Thérèse CARDONA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sonia ARZANO - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Myriam SALAH-EDDINE - Gérard SBRAGIA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **AGER 016-150/12/CC**

#### **■ Adhésion de Marseille Provence Métropole au Pacte d'Istanbul**

#### **CABINET 12/7736/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les forums mondiaux de l'eau réunissent tous les trois ans l'ensemble des organisations oeuvrant dans le domaine de l'eau.

Marseille a été retenue comme lieu du 6<sup>ème</sup> Forum de l'eau qui aura lieu du 12 au 17 mars 2012. Il est organisé par l'Etat, le Conseil Mondial de l'Eau et les partenaires locaux.

Toutes ces instances travaillent de concert pour assurer le succès de cet événement majeur dans le domaine de l'eau.

Les collectivités locales ont été étroitement associées aux cinq forums qui se sont déjà déroulés.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, compétente dans les domaines de l'Eau et de l'Assainissement, est particulièrement concernée par les enjeux du forum à venir.

Le 5<sup>ème</sup> Forum de mars 2009, qui s'est déroulé à Istanbul, a permis aux autorités locales et régionales des différentes parties du monde de formaliser « le Pacte d'Istanbul pour l'Eau » dont l'objectif est de permettre le développement de stratégies de gestion de l'eau mieux adaptées aux changements de la planète et comporte l'engagement d'améliorer la gouvernance de l'eau et d'orienter les politiques locales vers une gestion durable de l'eau et des infrastructures hydrauliques.

L'Assemblée Générale de l'ONU a reconnu en juillet 2010 que « l'accès à une eau potable salubre et propre est un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme ».

Le Pacte d'Istanbul propose tout d'abord des engagements généraux de la part des gouvernements locaux et régionaux et en annexe des éléments de diagnostic, des cibles à définir ainsi que des mesures permettant d'atteindre ces cibles.

Dès le XIX ième siècle Marseille, a été précurseur dans la réalisation de grandes infrastructures telles que le Canal de Marseille, permettant non seulement sa propre alimentation en eau mais celle d'une grande partie du département.

Dans le domaine de l'assainissement également, Marseille, par le creusement du premier émissaire, et par la suite, par la réalisation du premier complexe d'épuration, a pu assurer le traitement des eaux usées, l'évacuation des eaux pluviales et au total assurer l'hygiène domestique d'un vaste bassin de vie.

Marseille Provence Métropole, a développé, depuis sa création, ses compétences dans les domaines de l'adduction, de la production et de la distribution d'eau potable, comme dans celui de l'assainissement, qui se traduit notamment par :

- le renouvellement des contrats de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'ensemble du territoire communautaire permettra de revoir et de renforcer les modalités de gestion, la sécurité d'approvisionnement, le contrôle des futurs délégataires, et au total la gouvernance de l'eau dans le respect des principes du pacte tout en garantissant la sécurité et la qualité de l'alimentation en eau. MPM, au travers les futurs contrats de gestion de l'eau, s'attachera à assurer, à chacun, à un prix juste et abordable, ainsi que la mise à disposition des quantités d'eau indispensables à la vie dans le cadre de la politique d'accès à l'eau potable.

- l'élaboration d'un schéma directeur de l'assainissement garantira à la fois les conditions de gestion et protection de l'environnement avec pour objectifs principaux la sécurité, la salubrité des biens et des personnes mais témoignera également du soucis permanent de protection du milieu naturel marin. De plus, l'élaboration du schéma directeur de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et sa mise à jour régulière témoigne de la volonté de garantir une eau de qualité en quantité suffisante pour les besoins de l'ensemble des usagers du territoire.

Aussi Marseille Provence Métropole, de par ses compétences, souhaite adhérer au Pacte d'Istanbul pour affiner son action en matière de politique publique et de service public pour la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Le diagnostic et les engagements propres à Marseille Provence Métropole feront l'objet d'une instruction et d'une concertation préalable.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La déclaration des gouvernements locaux sur l'eau du 21 mars 2006

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Les compétences de Marseille Provence Métropole en matière d'eau et d'assainissement,
- L'importance et la nécessité de la gestion durable de l'eau et des infrastructures hydrauliques;

#### **Après en avoir délibéré :**

#### **Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée l'adhésion de Marseille Provence Métropole au pacte d'Istanbul ci-annexé.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce pacte et tout document y afférent.

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI